

LETTRE DU MAIRE AUX HABITANTS

A ST JEAN DE MOIRANS,
Le 27 avril 2020.

Objet : distribution de masques « Grand Public »

Madame, Monsieur,

Face à la pénurie de masques et aux difficultés d'approvisionnement, les masques sanitaires (de protection respiratoire FFP1-FFP2-FFP3 et chirurgicaux à usage médical) sont encore réservés aux soignants.

Afin de pallier à cela et de soutenir les réalisations artisanales solidaires, le Gouvernement a lancé fin mars la mise en production de masques alternatifs non sanitaires auprès de fabricants sur la base des recommandations de l'AFNOR (guide AFNOR SPEC S76-001).

Ces masques alternatifs en tissu sont dits « masques barrières » ou encore « masques ou écrans anti-projection », car ils évitent la projection de gouttelettes émises par le porteur du masque. Homologués, ils sont destinés principalement à des individus dans le cadre de leur activité professionnelle, selon 2 catégories :

- masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public, filtrant au moins 90 % des particules de 3 microns
- masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe, filtrant au moins 70 % des particules de 3 microns. Ils peuvent être étendus au grand public.

Dans la prévision du déconfinement, les communes du pays vironnais vont bénéficier d'une action mutualisée par la Communauté d'Agglomération qui a commandé un jeu de **2 masques homologués en tissu par habitant**.

Cette dotation **devrait être complétée par 1 masque homologué supplémentaire par habitant fourni par la région.**

Ces masques seront lavables et réutilisables plusieurs fois.

Compte tenu des délais de livraison prévus, la distribution de ces masques aux Saint Jeannais devrait débuter dès la semaine du 11 mai.

En vue d'actualiser les informations communales qui concernent la composition de chaque foyer (membres d'une même famille vivant sous le même toit) et d'organiser au plus près des besoins la distribution de ces masques barrières en tissu, **nous vous demandons de bien vouloir impérativement renseigner et retourner avant le 7 mai** le coupon réponse ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boîte à lettres de la mairie, ou le déposer à l'Agence postale le mardi ou le vendredi matin entre 8h30 et 12 heures.

Depuis le mois d'avril cependant, et sans attendre ces informations, une collecte de masques en tissus de confection artisanale s'est mise en œuvre au sein de la commune, et organisée par elle. Ainsi, grâce à des couturières bénévoles et un appel à la générosité pour le don de fournitures (tissus, élastiques...), des masques en tissu sont proposés gracieusement à des personnes ciblées et notamment :

- aux infirmières libérales
- à des habitants qui se sont fait recensés à notre Plan Communal de Sauvegarde, rentrant dans le cadre des personnes fragiles (personnes âgées de 70 ans et plus, personnes souffrant d'une affection longue durée, femmes enceintes, personnes handicapées...)
- aux commerçants.

Deux stocks sont aujourd'hui en place, l'un à la Mairie notamment pour les personnes assurant la garde des familles prioritaires (enfants de soignants ...), l'autre auprès de la Pharmacie qui en donne aux Saint Jeannais fragiles.

Il a même été possible dernièrement de proposer des masques visières « faits maisons » réalisés gracieusement par une famille.

Nous remercions chaleureusement les donneurs de fournitures, et les couturières Mesdames Di Fonzo, Paleni, Le Roy Stahl, Estève et Marnac et la famille Van Der Kleij.

Si vous êtes une personne vulnérable, non inscrite au Plan Communal de sauvegarde faites-vous connaître au 06 70 13 91 46 pour bénéficier d'un masque artisanal (dans l'attente de recevoir vos masques homologués).

A priori, à compter du 30 avril, des masques grand public (environ 5 € l'unité) seront en vente chez les buralistes qui devront cependant d'abord les réserver aux commerçants et artisans avant d'élargir leur vente aux particuliers. Les pharmacies pourront aussi bientôt en vendre.

IMPORTANT :

Il faut garder en tête que le port d'un masque est une protection complémentaire aux gestes barrières. Les gestes barrières dont la distanciation sociale doivent être appliqués même si on porte un masque !

Une notice est remise avec chaque masque pour expliquer comment bien porter un masque en tissu pour ne pas risquer de se contaminer.

Nous prenons encore vos tissus de type : coton 120 fils popeline ou coton tissé maille serrée et attaches : élastiques souples, cordons souples : si vous en avez, faites-vous connaître au 06 76 83 47 18.

J'espère que ces informations permettront de lever les inquiétudes liées au déconfinement à venir. Sachez que nous restons mobilisés et à votre disposition pour toute information complémentaire ou toute aide,

Bien à vous,

Le Maire,

Laurence Béthune



✂.....

COUPON REPONSE – MASQUES BARRIERES TISSUS HOMOLOGUES

Famille :

Adresse :

Contact téléphone ou mail (facultatif) :

Nb de personnes vivant au foyer de façon permanente :

Classe d'âge des personnes :

Nb enfant de – 3 ans :

Nb enfant de 3 – 7 ans :

Nb enfant 8 ans et + :

Adultes :

Informations figurant au Coupon Réponse à retourner par mail à : a.colus@stjeandemoirans.fr

OU à déposer dans la boîte à lettres de la Mairie (ne sortez pas exprès !) en cas de sortie autorisée dans le cadre de l'autorisation de sortie dérogatoire

Place du Champ de Mars - ST JEAN DE MOIRANS - Tel : 04.76.35.32.57 - Fax : 04.76.35.65.70

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

Site : www.st-jean-de-moirans.fr